

Emplois associatifs.

Le GEAI 29 les mutualise



Photo R. L.

Les représentants des trois structures fondatrices, de Pôle Emploi, la Mission locale et la Direccte et de la Direction de la Cohésion sociale, étaient réunis pour ce landement.

Ronan Larvor

La naissance d'un Groupement d'employeurs associatif intersectoriel a été officialisée, mercredi, à Quimper. Le GEAI 29 (*) qui embauchera les salariés pour les mettre à disposition des associations a pour but de sécuriser et pérenniser des dizaines d'emplois aujourd'hui dispersés.

Le poids du secteur associatif dans l'économie finistérienne n'est plus à démontrer. Le département compte près de 2.500 associations employant du personnel, soit plus de 25.000 salariés. Si 121 associations ont plus de 50 salariés, la moitié en a moins de trois. Ces chiffres ne traduisent pas la réalité de ces emplois : beaucoup de temps partiels, d'emplois partagés par de multiples employeurs, de contrats précaires... Et l'horizon s'assombrit.

Trois fondateurs

« Depuis quelques mois, l'environnement des associations est devenu

hostile », constate Pascal Petit, (Espace associatif de Quimper). « La diminution des contrats aidés oblige celles-ci à interroger leur modèle de fonctionnement, abonde Franck Tabailoux (Mission locale). Il en va de leur survie. La conjoncture est favorable à cette création de groupement d'employeurs ». Les trois structures au service des associations du Finistère (Sema'for de Brest, Resam de Morlaix et Espace associatif de Quimper) ont donc décidé de créer un groupement d'employeurs, le GEAI 29. La démarche est originale à cette échelle et devrait modifier en profondeur le fonctionnement associatif.

Sécuriser et professionnaliser

Ce groupement emploiera des salariés pour les mettre à la disposition des associations, selon leurs besoins, tout en assurant un travail de direction des ressources humaines. Car, souvent, dans les petites associations, les bénévoles ne sont pas formés à la gestion du personnel dans un cadre compliqué par des volumes horaires limités. Le partage de l'emploi entre plusieurs structures, par exemple un comptable, un webmaster, la mutualisation, sont des réponses portées par le GEAI pour sécuriser et professionnaliser les emplois.

Le GEAI, employeur unique, facturera mensuellement aux associations

adhérentes, sur la base du coût horaire du poste majoré d'une contribution permettant de couvrir les frais de gestion. Ces salariés pourront être recrutés par le GEAI, ou alors, quand ils sont déjà sous contrat, être intégrés au groupement avec tous les avantages liés à un gros employeur.

Le projet est soutenu financièrement par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et suivi par les Missions locales, Pôle Emploi. « Cela marchera si les associations s'engagent, conclut Albert Billon, son représentant. Le GEAI devra vite avoir 20, 30 salariés pour peser. Cela impliquera que les associations soient solidaires entre elles », car le principe de la mutualisation (matériel, formation, etc.) ne devrait pas s'arrêter là.

* Dans un premier temps le contact passe par les trois fondateurs : contact@resam.net pour le pays de Morlaix, contact@semafor.org pour le pays de Brest, delphine.ledoze@espace29.asso.fr pour le pays de Quimper.

